

Pascal Fortin
Principal
Tél : 01 60 68 69 30
Mél : ce.0770033t@ac-creteil.fr

Melun,
le vendredi 12 février 2021

Route de Voisenon
77000 Melun
www.clg-capucins-melun.fr

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 09 février 2021

Membres présents : 15 cf. pièce jointe – copie écran VIA

Membres excusés :

- Mme Barge-Pouy, Mme Beaulnes-Séréni supplée par M. Jullemier, Mme Razé
- Mme Larderet
- Mme Etinof, Mme Bedda
- Mme Embarki, Mme Benyahia

Le quorum étant atteint, 15 membres présents en visioconférence par l'application VIA, la séance est ouverte à 18h05.

Monsieur le Principal remercie les administrateurs présents,

Secrétariat de séance : M. LECAUDÉ se propose comme secrétaire de séance.

1. Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du compte rendu du CA du 26/11/2020.
3. Premier examen de la proposition de répartition de la dotation horaire globale allouée à l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire.
4. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de conventions avec le lycée Benjamin Franklin de La Rochette (école ouverte et dispositif OEPRE)
5. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature avec la société MONEY30 d'un contrat de location d'un terminal de paiement électronique (TPE).
6. Questions diverses.

Ajout de deux points et approbation de l'ordre du jour.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- a) Présentation du nouveau protocole sanitaire entré en vigueur le 08 février 2021.
- b) Premier bilan de la semaine de découverte des métiers et de l'orientation.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du CA du 26/11/2020 :

Le compte rendu du CA du 28/11/2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Premier examen de la proposition de répartition de la dotation horaire globale allouée à l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire.

M. le Président du CA présente le document de travail élaboré après le conseil pédagogique du lundi 01 février 2021.

La DHG est basée sur la prise en compte des prévisions d'effectifs effectuée par le chef d'établissement. La DSDEN de Seine-et-Marne a pris en compte l'évolution à la hausse et a octroyer une dotation permettant l'ouverture d'une division supplémentaire.

Les effectifs prévisionnels sont les suivants :

- 103 élèves en 6ème,
- 98 élèves en 5ème,
- 84 élèves en 4ème
- 110 élèves en 3ème
- entre 16 et 20 élèves en UPE2A

La hausse des effectifs s'explique par la montée pédagogique de cette année, l'intégration définitive des élèves d'UPE2A dans les classes banales après une année en classe spécifique et l'arrivée de nouveaux élèves ayant ou allant emménager dans l'écoquartier « Woody ».

M. ADJOUADI, représentant de la municipalité, demande si le nombre de 25 élèves par classe en éducation prioritaire est la norme. Le Président du CA indique que le seuil indicatif est bien de 25 élèves mais qu'il n'y a pas de texte réglementaire sur le sujet.

M. ADJOUADI demande quel est le nombre d'élèves en provenance de l'écoquartier.

Le Président du CA informe que la base de prévision est de 5 élèves par niveau ce qui a été le cas cette année.

M. DAUBARD, représentant élu des professeurs, se réjouit de l'attractivité de l'établissement et s'interroge concernant la question de l'espace qui est limité. Les enseignants souhaitent savoir si un projet est en cours d'élaboration sur cette question.

Le président du CA informe les administrateurs qu'une réunion à ce sujet s'est déroulée au début du mois de décembre, un compte-rendu ayant récemment été transmis au collège. Plusieurs dispositions ont été envisagées :

- agrandissement des plages horaires avec une fin des cours à 17h30. Cette option rend ardue la possibilité de mise en place des activités « annexes » : Devoirs faits, UNSS, chorale, ...
- en l'état actuel, le collège peut accueillir jusqu'à 475 élèves. Néanmoins, des modifications de la destination de certaines salles afin de correspondre aux principes du

conseil départemental de Seine-et-Marne peuvent être envisagées :

- Transformer en salle d'arts plastiques la salle 112 (annexe informatique de la 113 et qui dispose d'un point d'eau) ;
- Créer une nouvelle salle de science en 216 en absorbant l'actuel studio télé qui serait déplacé et accolé au studio radio ;
- Adapter la grande réserve en salle de classe (nouvelles fenêtres, prise et installation informatique...)
- Rénover la salle polyvalente (accès sous le préau) et la transformer en salle d'études.

M. JUMELIER, au titre du conseil départemental, précise qu'une réflexion sur un plus long terme est en cours avec la prise en compte de l'espace dans une plus grande globalité : écoles, gymnase, plateau sportif. Cette réflexion implique une concertation avec la municipalité.

Le président du CA tient à préciser également que la cour de récréation est problématique car elle est déjà sous-dimensionnée et qu'elle serait invivable si l'augmentation des effectifs conduit à avoir 475 élèves.

M. ADJOUADI indique que la municipalité n'est pas informée de ce projet d'envergure. Il confirme l'augmentation du nombre d'élèves sur le secteur, visible par exemple en maternelle.

M. ADJOUADI souhaite avoir des informations sur les horaires du dispositif « Devoirs faits ». Le président du CA explique que ce dispositif est obligatoirement mis en place dans l'établissement puisque le collège Les Capucins fait partie d'une cité éducative. M. le Recteur a débloqué des heures supplémentaires afin d'assurer sa mise en œuvre.

Le Président du CA invite les différents représentants à venir in situ afin d'évaluer la situation et les problématiques liées aux locaux.

M. JUMELIER, pour le CD77, tient à préciser que l'étude d'une rénovation plus globale n'est pas actée, qu'elle est envisagée depuis très peu de temps et qu'elle se ferait en concertation avec la municipalité. D'autres réflexions sont en cours comme la révision de la sectorisation vu les effectifs du collège Jacques Amyot ainsi que les nouvelles constructions à Rubelles.

Le Président du CA rappelle que les infrastructures sportives doivent être prises en compte, notamment le plateau d'évolution. Le service des sports du CD77 a été destinataire du compte-rendu de la réunion du mois de décembre, ce qui est une bonne chose.

Avec l'accord du représentant du département, le compte-rendu de la réunion du mois de décembre sera joint au procès-verbal du conseil d'administration.

Le président du CA reprend la présentation de la DHG. La structure prévue est la suivante : 5-5-4-5 plus la classe UPE2A.

La DSDEN de Seine-et-Marne alloue à l'établissement 651 heures : 584h d'enseignement, 11h d'indemnité pour mission particulière et 56h d'heures supplémentaires.

Le conseil pédagogique s'est prononcé pour la remise en place du module UPE2A, des heures d'accompagnement personnalisé en co-intervention en maths et français sur tous les niveaux, l'attribution d'heures pour la poursuite de l'option LCA (latin) et la mise en place d'un groupe supplémentaire en espagnol afin d'alléger les effectifs et de favoriser de meilleures conditions d'enseignement.

Ces priorités et l'utilisation des heures telles que proposées ont pour objectif d'améliorer les dispositifs actuels.

Le Président du CA présente ensuite les postes enseignants et les BMP. Deux créations de chaire sont proposées aux services du rectorat : une en maths et une en français.

Il est procédé à un vote sur la proposition de création de postes. Le CA appuie cette demande à l'unanimité (15 votes).

4. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de conventions auprès du lycée mutualisateur Benjamin Franklin.

Le président du CA informe les administrateurs que suite à la réorganisation des lycées mutualisateurs par le rectorat, le collège dépend désormais du lycée Benjamin Franklin de La Rochette depuis le 01/01/2021. En conséquence, le président du CA demande l'autorisation de signer les conventions relatives à l'OEPRE, à l'« École ouverte » et à « Vacances apprenantes ».

Les administrateurs autorisent à l'unanimité le principal du collège à signer les conventions (15 votes).

5. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature avec la société MONEY30 d'un contrat de location d'un terminal de paiement électronique (TPE).

La parole est donnée à Mme TROADEC, adjointe-gestionnaire du collège.

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques et de sa Direction départementale, les établissements scolaires se doivent de se doter d'un moyen de paiement autre que le numéraire : soit prélèvement automatique soit carte bancaire.

M. Lama, agent comptable du collège, a préconisé l'utilisation des cartes bancaires. Ce moyen de paiement nécessite un terminal de paiement électronique (TPE) en location avec un loyer mensuel de 20€40 TTC.

Le TPE nécessite la mise en place d'une nouvelle ligne informatique et d'une prise RJ45 dont les travaux ont été effectués ce jour par le CD77.

M. DAUBARD s'inquiète des parents d'élèves qui ne possèdent pas de carte bancaire.

Mme Troadec et le président du CA relèvent cette difficulté, précisent que le chèque est toujours possible en plus de la carte bancaire et qu'une phase de transition sur plusieurs mois est prévue quant au numéraire.

Les administrateurs autorisent à l'unanimité le principal du collège à signer le contrat avec la société MONEY 30. (15 votes)

Départ de Mme BORGNA à 19h21 – 14 administrateurs

6. Questions diverses

Le président du CA présente l'évolution du protocole sanitaire en date du 08 février.

Les évolutions majeures concernent la qualité des masques, la demi-pension et l'aération des locaux.

Concernant la demi-pension, la salle de restauration a été adaptée en réorganisant les tables dans le respect des groupes d'élèves et des nouvelles distances imposées (2m en latéral au lieu d'1m, le dos à doc étant toujours autorisé)

Pour l'aération, il a été rappelé aux professeurs l'importance d'ouvrir les fenêtres entre chaque cours.

Le président du CA interroge le CD77 sur la mise à disposition de capteurs à CO2. Il rappelle qu'il a transmis un courrier au président afin de solliciter un conseil technique à ce sujet. Ce courrier reste sans réponse aujourd'hui.

M. JUMELIER prend en note la question car il n'a pas eu d'information sur ce sujet et transmettra aux services concernés du conseil départemental.

Mme CAYEUX, représentante élue des parents d'élèves, souhaite avoir des précisions sur les conditions de pratique de l'EPS en ce moment car il fait froid.

Le président du CA et M. LECAUDÉ, principal-adjoint rassurent les administrateurs sur le fait que les professeurs d'EPS adaptent leurs cours en cas d'intempéries : les classes disposent de leur salle habituelle, font des activités sous le préau ou pratique la marche afin d'assurer un minimum d'activité physique dans la semaine.

Le président du CA présente un premier bilan positif de la semaine de l'orientation et de découverte des métiers.

Vu le contexte sanitaire, une grande incertitude planait sur la possibilité d'envoyer les élèves de troisième en stage d'observation : difficulté à trouver un stage, réticence des entreprises, crainte de confinement...

32 élèves ont finalement obtenu un stage, parfois à la dernière minute.

La semaine de l'orientation a permis d'offrir aux 55 élèves n'ayant pas de stage une présentation des filières grâce à une exposition mais surtout par la venue de professionnels venus d'horizons variés : police nationale, ingénieur, armées, services de l'état, DDFIP et la venue des lycées ou centres de formation du bassin.

Mme MILAGH, représentante élue des parents d'élèves, souhaite remercier et féliciter les personnels et professeurs pour leur participation au clip « UTILE ».

Le président du CA la remercie pour ses propos en direction des personnels qui s'emploient effectivement à être utiles au cours de cette période particulièrement délicate que nous avons à gérer.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Les Capucins
Melun**

20h01 : L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration est clos.

Le prochain CA aura lieu le 18 mars 2021 et portera notamment sur la présentation du compte financier 2020.

Le secrétaire

R. Lecaudé

Le président du CA

P. Fortin

COLLÈGE LES CAPUCINS
Le Principal
Principal FORTIN
77000 MELUN

Généré le 12 février 2021 à 13:47

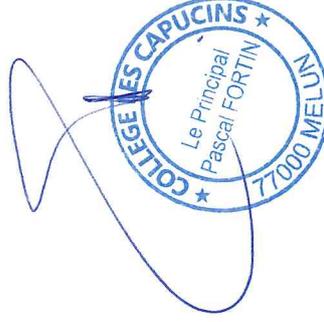
09 février - 18:00 à 20:30

Conseil d'administration

Hôte

Fortin, Pascal

Nom de l'utilisateur	Email	Connexion	Microphone	Téléphone	Caméra Web	Document multimédia	Partage d'écran	Connexion Revoir	Téléchargement d'enregistrement
Alexandra RANGER	alexandra.ranger@ac-creteil.fr	125,83	0	0	114,94	0	125,83	0	0
ANNETTE TROADEC	annette.troadec@ac-creteil.fr	137,23	14,85	0	122,29	0	123,7	0	0
Cyril Martin	cyril-jean-ddi.martin@ac-creteil.fr	147,42	0	0	115,33	0	123,9	0	0
Denis JULLEMIER	nsb@mediagest.eu	125,58	20,67	0	116,75	0	125,58	0	0
Emeline MILAGH	emelineclaisse@hotmail.fr	121,88	7,64	0	114,78	0	121,88	0	0
Emmanuel Adjouadi	eadjouadi@ville-melun.fr	119,04	18,3	0	112,8	0	119,04	0	0
ERIC DAUBARD	eric.daubard@ac-creteil.fr	131,39	2,77	0	114,94	0	123,76	0	0
Guillaume HACQUARD	guillaume.hacquard@ac-creteil.fr	126,88	0	0	114,81	0	126,88	0	0
Isabelle Cayeux	tan.cayeux@wanadoo.fr	129,3	0	0	112,85	0	124,8	0	0
Margaux BORGNA	margaux.borgna@ac-creteil.fr	92,59	0	0	82,74	0	92,59	0	0
naima mahmoudi	mahmoudinaima@yahoo.fr	122,14	5,87	0	114,81	0	122,14	0	0
Orianne Debatty	orienne.debatty@ac-creteil.fr	129,41	0	0	115,05	0	123,86	0	0
Pascal Fortin	pascal.fortin@ac-creteil.fr	172,35	120,93	0	125,31	0	125,68	0	0
Rémi LECAUDÉ	remi.lecaude@ac-creteil.fr	131,03	0	0	114,81	0	123,67	0	0
Sabrina STRM	moisturm@yahoo.fr	111,25	0	0	104,53	0	111,06	0	0





Émis le : 09 février 2021 à 19:03 Durée moyenne : 00m. 29s.

Questions (1)

Participants (15)

Affichage des résultats par question

▼ Question 1 : Dans le cadre de la préparation de rentrée 2021, approuvez-vous les demandes de création de postes proposées par le Chef d'établissement ?

1 OUI
100% (15 participants)

2 NON
0% (0 participant)

3 ABSTENTION
0% (0 participant)

4 REFUS DE VOTE
0% (0 participant)

▲ **Aucune réponse**
0% (0 participant)

▼ Vue détaillée des réponses

1 [Fortin, Pascal](#)
1 [MILAGH, Emeline](#)
1 [mahmoudi, naima](#)
1 [JULLEMIER, Denis](#)
1 [Martin, Cyril](#)
1 [Debatty, Orianne](#)
1 [BORGNA, Margaux](#)
1 [LECAUDÉ, Rémi](#)

1 [STRM, Sabrina](#)
1 [Adjouadi, Emmanuel](#)
1 [Cayeux, Isabelle](#)
1 [RANGER, Alexandra](#)
1 [HACQUARD, Guillaume](#)
1 [DAUBARD, ERIC](#)
1 [TROADEC, ANNETTE](#)



Émis le : 09 février 2021 à 19:11 Durée moyenne : 00m. 15s.

Questions (1)

Participants (15)

Affichage des résultats par question

▼ Question 1 : Autorisez-vous le Chef d'établissement a signé une convention avec le lycée Benjamin Franklin pour la gestion des dispositifs École ouverte, OEPRE et Vacances apprenantes ?

1 OUI
100% (15 participants)

2 NON
0% (0 participant)

3 ABSTENTION
0% (0 participant)

4 REFUS DE VOTE
0% (0 participant)

▲ **Aucune réponse**
0% (0 participant)

▼ Vue détaillée des réponses

1 [Fortin, Pascal](#)

1 [MILAGH, Emeline](#)

1 [mahmoudi, naima](#)

1 [JULLEMIER, Denis](#)

1 [Martin, Cyril](#)

1 [Debatty, Orianne](#)

1 [BORGNA, Margaux](#)

1 [LECAUDÉ, Rémi](#)

1 [STRM, Sabrina](#)

1 [Adjouadi, Emmanuel](#)

1 [Cayeux, Isabelle](#)

1 [RANGER, Alexandra](#)

1 [HACQUARD, Guillaume](#)

1 [DAUBARD, ERIC](#)

1 [TROADEC, ANNETTE](#)



Émis le : 09 février 2021 à 19:27 Durée moyenne : 00m. 16s.

Questions (1)

Participants (15)

Affichage des résultats par question

▼ Question 1 : Autorisez-vous le Chef d'établissement a signé avec la société MONEY30 un contrat de location d'un terminal de paiement électronique ?

1 OUI
100% (15 participants)

2 NON
0% (0 participant)

3 ABSTENTION
0% (0 participant)

4 REFUS DE VOTE
0% (0 participant)

▲ **Aucune réponse**
0% (0 participant)

▼ Vue détaillée des réponses

1 [Fortin, Pascal](#)
1 [MILAGH, Emeline](#)
1 [mahmoudi, naima](#)
1 [JULLEMIER, Denis](#)
1 [Martin, Cyril](#)
1 [Debatty, Orianne](#)
1 [BORGNA, Margaux](#)
1 [LECAUDÉ, Rémi](#)

1 [STRM, Sabrina](#)
1 [Adjouadi, Emmanuel](#)
1 [Cayeux, Isabelle](#)
1 [RANGER, Alexandra](#)
1 [HACQUARD, Guillaume](#)
1 [DAUBARD, ERIC](#)
1 [TROADEC, ANNETTE](#)

État des effectifs et des structures pour l'année scolaire 2021-2022 après mise en œuvre des compétences relevant de l'autonomie du collège.

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE : 20d : 55451

		EFFECTIFS										ORGANISATION DES ÉLÈVES										EFFECTIFS MOYENS PAR GROUPES D'ÉLÈVES											
		Effectifs des enseignements optionnels										Nombre de divisions	Nombre de regroupements										Eff moyen par division	Effectifs moyens par regroupement									
		Eff total	OPT1			OPT2			OPT3				OPT1			OPT2			OPT3			OPT1			OPT2			OPT3					
		UPE2A	ANG1	ALL1	ANG2	ALL2	ESP2	LAT					ANG1	ALL1	ANG2	ALL2	ESP2				ANG1	ALL1		ANG2	ALL2	ESP2							
Classes banales	6ème	5	103	80	23	23					5	4	1	1					20,60	20,00	23,00	23,00											
	5ème	5	98	78	20	20	10	68	15		5	4	1	1	1	3			19,60	19,50	20,00	20,00	10,00	22,67									
	4ème	5	84	68	16	16	0	58	15		4	3	1	1	0	3			21,00	22,67	16,00	16,00	0,00	19,33									
	3ème	5	110	92	18	18	8	92	13		5	4	1	1	1	3			22,00	23,00	18,00	18,00	8,00	30,67									
Unité Pédagogique Élèves Allophones Arrivants	UPE2A	20		20							1	1							0,00	20													
Classes banales			395								Classes banales			19					Classes banales			20,79											
Total général			415								Total			20																			

Utilisation de la DHG

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE : 20d : 55451

	Français	Histoire Géo Emc	Anglais	Allemand	Espagnol	Sciences Physiques	SVT	Techno	Maths	EPS	Éducation Musicale	Arts plastiques	Dotation non répartie	TOTAL		
Enseignements obligatoires	83,0	59,5	56,5	18,0	22,5	26,0	28,5	28,5	71,5	62,0	19,0	19,0		494,00		
UPE2A	12,0	3,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	2,0	2,0	1,0	1,0		23,00		
Bilangue			1,0											1,00		
Utilisation de la marge d'autonomie	Module UPE2A ou co-intervention	1												1,00		
														0,00	1,00	
	Accompagnement personnalisé 6ème	5							5					10,00		
	Regroupement scientifique (3SVT, 1TECH, 1SP)						-1,00	0,50	0,50					0,00		
	Bilangue			1,00										1,00	11,00	
	Accompagnement personnalisé 5ème	2,50							2,50					5,00		
	EPI 5ème – Moyens supplémentaires						2,50							2,50		
	Latin	1,00												1,00		
														0,00		
														0,00	8,50	
	Accompagnement personnalisé 4ème	2,00							2,00					4,00		
	EPI 4ème – Moyens supplémentaires									1,00				1,00		
	Latin	2,00												2,00		
														0,00		
														0,00	7,00	
	Accompagnement personnalisé 3ème	5,00								5,00					10,00	
	EPI 3ème – Moyens supplémentaires														0,00	
	Latin	2,00												2,00		
	PA		2,00						2,00						4,00	
	Espagnol LV2					2,50									2,50	
Dédoulement technologie								2,50						2,50	21,00	
Dotation non répartie														5,5		
Heures forfaitaires	Heures de prép. SVT et SPC					1,00	2,00							3,00		
	Déplacement													0,00		
	UNSS									9,00				9,00		
	Chorale										1,00			1,00		
Missions particulières														11,00	11,00	
Pondération REP+														55,00		
TOTAL	115,50	64,50	59,50	18,0	25,00	26,00	33,50	34,50	88,00	74,00	21,00	20,00	0,00	651,00		

Répartition des moyens alloués à l'établissement

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE : 20d : 55451

	Besoins avant compensation de la pondération	Activité non pondérée	Horaire assuré par les postes budgétaires alloués à l'établissement						SOLDE	Propositions		AVANT LA RÉPARTITION DE SERVICES					Commentaires	
			Agrégé	Certifié, PEGC, A.E, PE	CSR	CSD	Rompus des services partiels	Divers AC		TOTAL	Chaire	BMP	Pondération maximum	Besoins maximums	HS maximum	Solde		Hsup/prof
Lettres modernes	115,50			108			8,1		99,9	-15,60	18		11,550	127,050	9,15	0,000	1,830	Proposition de création de chaire
Allemand	18,00			18					18	0,00			1,800	19,800	1,800	0,000	1,800	
Anglais	59,50			54					54	-5,50		6,60	5,950	65,450	4,850	0,000	1,617	Proposition de création de BMP (6,6H)
Espagnol	25,00			18			4,25		13,75	-11,25		13,75	2,500	27,500	0,000	0,000	0,000	Proposition de création de bloc de moyen provisoire (13,75H) - Maintien de Mme Lavie, TZR
Histoire-Géographie	64,50		15	36					51	-13,50		13,20	6,450	70,950	6,750	0,000	2,250	Proposition de création de BMP (13,2H). BMP à reconsidérer en fonction de la décharge pour formation académique de Mme Philippon (7,5H en 2020/2021)
Mathématiques	88,00			72			4,8		67,2	-20,80	18		8,800	96,800	11,600	0,000	2,900	Proposition de création de chaire
Technologie	34,50			18					18	-16,50		18,00	3,450	37,950	1,950	0,000	1,950	Proposition de création de BMP (18H) - Maintien de M. Farhat, contractuel
Sciences Physiques	26,00	1,00		18					18	-8,00		9,90	2,500	28,500	0,600	0,000	0,600	Proposition de création de BMP (9,9H), Maintien de M. Hacquard, TZR. BMP à reconsidérer en fonction de la décharge médicale de M. Bouzimbou (3H)
SVT	33,50	2,00		36					36	2,50			3,150	36,650	0,650	0,000	0,325	
Éducation musicale	21,00	1,00		18					18	-3,00			2,000	23,000	5,000	0,000	5,000	
Arts plastiques	20,00			18					18	-2,00			2,000	22,000	4,000	0,000	4,000	
EPS	74,00	9,00		60					60	-14,00		11	6,500	80,500	9,500	0,000	3,167	Proposition de création de BMP (11H - UNSS non compté)
Dotation non répartie	5,50								0	-5,50			0,000	5,500	5,500	0,000		
TOTAL	585,00		15	474	0	0	17,15	0	471,85	-113,15	36	72,45	56,650	641,650	61,350	0,000		

Heures postes	584		580,300	-3,700		580,30	-3,70	546,7
Heures sup	56		61,350	5,350		0,00	-56,00	40,53
IMP	11		11,000	0,000		11,00	0,00	12
DHG	651,00		652,650	1,650		591,30	-59,70	599,23

Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous

Renforcement des règles sanitaires au sein des établissements scolaires

Février 2021

En raison de l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment de l'émergence de variants, le protocole sanitaire en vigueur au sein des établissements scolaires du second degré évolue à partir du 8 février 2021.

La distanciation de 2 mètres entre groupes d'élèves à la cantine et le port de masque « grand public » de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération est renforcée.

L'organisation mise en place depuis le début de cette année scolaire a montré son efficacité pour contenir la propagation du virus au sein de notre établissement. Pour mémoire, celle-ci repose sur les principes ci-dessous qui sont actualisés :

❖ **La distanciation physique doit être garantie en toutes circonstances :**

- Tous les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- Des marquages au sol et des affichages facilitent le respect des circulations séparées et des distances aux abords des entrées extérieures et intérieures.

❖ **L'application des gestes barrière est permanente et concerne tout le monde :**

- Le lavage et la désinfection des mains à l'eau ou avec une solution hydroalcoolique seront réguliers : entrées en salle de classe, passage aux toilettes lors des récréations, avant et après le repas.
- L'utilisation des matériels collectifs (ballons, instruments divers, règles, claviers, téléphones, photocopieurs ...) sera accompagnée de modalités de désinfection régulière.
- **Le port du masque « grand public » de catégorie 1**, en tissu ou jetable, **est obligatoire pour les élèves et les adultes** (sauf en cas de prise de repas), au sein de tous les espaces de l'établissement, aux abords de l'établissement, sur la voie d'accès à l'entrée du collège et dans la cour de récréation.
- **Les locaux** (salles de classe, salle de restauration ou de réunion, bureaux) **sont régulièrement aérés** (le matin, aux récréations, le midi, le soir et **quelques minutes toutes les heures**) et les surfaces les plus touchées régulièrement désinfectées (rampes d'escalier, poignées...)
- Les activités physiques et sportives scolaires et extrascolaires qui se déroulent en espace clos (gymnase) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

❖ **Des dispositions garantissent la limitation du brassage des élèves.**

- Afin de limiter les croisements de groupes d'élèves, chaque classe dispose de sa propre salle au sein de laquelle, les différents professeurs viennent faire cours.
- Chaque niveau (6°, 5°, 4° et 3°) dispose d'un accès spécifique au bâtiment et d'une zone réservée dans la cour de récréation.
- A l'intérieur du collège, les déplacements des groupes d'élèves sont encadrés par les professeurs afin de garantir au sein des couloirs, le port du masque, le respect des circulations imposées, la régulation des éventuels regroupements et /ou croisements de groupes.

❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels restent renforcés.**

- Un distributeur de gel hydroalcoolique a été installé aux entrées de l'établissement, dans toutes les salles de classe, dans les sanitaires et dans la salle de restauration. Les recharges de gel sont régulièrement vérifiées.
- Dans les salles de classe, en plus du nettoyage habituel, les sols sont lavés tous les jours, les tables et les chaises de classe, les claviers d'ordinateurs, les poignées de portes et les interrupteurs sont désinfectés tous les jours.
- En plus du nettoyage habituel, les sanitaires sont désinfectés trois fois par jour.
- Dans les halls, les escaliers et les couloirs, les rampes d'escalier et interrupteurs sont désinfectés tous les jours.

❖ **En collaboration avec le département de Seine-et-Marne, le passage au restaurant scolaire est particulièrement encadré**

- Une attention particulière est apportée à l'hygiène des mains : des distributeurs de solution hydroalcoolique sont à disposition des élèves à l'entrée et à la sortie du réfectoire et une distribution de gel hydroalcoolique est assurée au moment de la manipulation du masque de protection.
- Les entrées et les sorties sont dissociées, les élèves respectent un sens de circulation et se déplacent sur autorisation.
- Les tables sont désinfectées à l'issue de chaque repas.
- La salle de restauration est régulièrement aérée. Conformément aux dernières préconisations, la pose de capteurs CO2 est envisagée.
- Les élèves déjeunent par classe, le dos à dos est autorisé, **une distance latérale d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.**

❖ **Limiter les déplacements des personnels et des parents**

- Toutes les activités ne relevant pas de la relation pédagogique directe (réunions, conseils divers, rencontre parents-professeurs...) devront dans la mesure du possible être effectuées en distanciel par courrier, téléphone ou visio-conférence.
- Si elles ne peuvent être organisées à distance, les réunions pourront se tenir au collège sous réserve qu'elles soient organisées dans le strict respect des consignes sanitaires (port du masque / respect de la distanciation d'un mètre entre les personnes) et qu'elles soient programmées à l'avance.

❖ **Des mesures de dépistages sont mises en oeuvre**

- Des dispositifs de dépistage en milieu scolaire, proposés aux personnels et aux élèves, après accord des responsables légaux, seront développés en vue d'améliorer la surveillance sanitaire au sein de l'établissement.
- L'offre de tests antigéniques sera notamment systématiquement déployée dès l'apparition de 3 cas confirmés au sein du collège sur une période de 7 jours.

❖ **Le rôle des parents d'élèves est essentiel.**

- En cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez votre enfant ou au sein de votre famille (toux, fatigue, essoufflement, courbatures...), il est important de ne pas envoyer le jeune au collège, de solliciter un avis médical et de prévenir immédiatement l'établissement. Tous les matins, les parents sont tenus de surveiller la température de leur enfant. Si elle est supérieure à 38°C, par sécurité, le jeune reste à la maison, un avis médical est sollicité et l'établissement est immédiatement prévenu.
- Une procédure stricte sera mise en œuvre en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes lors de la présence du jeune au collège : retour au domicile, consultation du médecin traitant et retour en classe selon avis médical.
- Les parents fournissent des mouchoirs en papier jetables à leur enfant.
- **Le port du masque « grand public » de catégorie 1 étant obligatoire, les familles sont tenues de fournir des masques adaptés à leur enfant.** Pour les élèves demi-pensionnaires, le masque propre qui sera utilisé l'après-midi est à conserver dans un sachet plastique au nom de l'enfant. Le masque souillé utilisé le matin sera conservé dans un autre sachet plastique au nom de l'enfant.
- Il est nécessaire de bien respecter les horaires d'arrivée au collège afin de ne pas générer d'attroupement sur le chemin ou aux abords de l'établissement.
- Conformément au règlement intérieur de l'établissement, les élèves externes sont autorisés à sortir après le dernier cours de la demie journée et les élèves demi-pensionnaires à 13h20, à l'issue de la demi-pension s'il n'y a pas de cours l'après-midi. En raison de la situation sanitaire, toute dérogation aux principes rappelés ci-dessus doit être sollicitée au préalable et par écrit auprès du chef d'établissement.
- Les échanges et prêts de matériel étant interdits, les parents s'assurent que le jeune dispose de son matériel scolaire.
- Les parents veillent à ce que le jeune se lave les mains dès son retour au domicile.
- Le port du masque est obligatoire sur la voie publique, c'est-à-dire sur le chemin du collège. Il est de la responsabilité des parents de le rappeler à leurs enfants.
- Les jeunes justifient leurs déplacements avec leur carnet de correspondance. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant dispose bien de leur carnet de correspondance.

Melun, le 05/02/2021,

Le principal,

Pascal FORTIN



OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLE : **« SEMAINE DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS »** **AU COLLÈGE DES CAPUCINS**

Plus de 20 partenaires ont répondu présents à l'appel du collège des Capucins à Melun qui organisait sa première "**Semaine de découverte des métiers et des formations**" du 1^{er} au 5 février 2021, pour accompagner ses élèves de 3^{ème} dans leur orientation. Cette semaine a bénéficié à **plus de 50 élèves** qui n'avaient pu, en raison de la crise sanitaire actuelle, trouver de berceau d'accueil pour leur stage d'observation en milieu professionnel.

Des intervenants d'origines diverses se sont succédés dans les classes (dans le respect des gestes barrière, évidemment !) afin de présenter aux collégiens, qui un métier, qui une formation ou un secteur professionnel : des professeurs et personnels de direction de lycées professionnels, de CFA, des professionnels de divers secteurs d'activité, dont les métiers de l'administration, de l'armée, de la gendarmerie et de la police, du sport ou de l'ingénierie.

Les professeurs du collège ont proposé des ateliers autour de la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation (en français et dans d'autres langues) et une simulation d'entretien d'embauche. La conseillère principale d'éducation a, quant à elle, animé des débats sur l'égalité des sexes dans le choix des métiers.

Enfin, les collégiens, accompagnés par la psychologue de l'éducation nationale, ont pu découvrir l'exposition « Que faire après la 3^{ème} ? », financée par le fonds de mutualisation de la Cité éducative Melun/Le Mée-sur-Seine, qui présente l'ensemble des orientations et formations proposées sur le secteur.

En début de semaine chaque élève s'est vu remettre, un carnet de bord, élaboré à partir de documents transmis par M. Pothet, IA-IPR correspondant académique pour l'éducation prioritaire. Ce carnet a permis aux jeunes de collecter, lors de chaque intervention, des informations utiles pour le choix de leur orientation après la 3^{ème}. Ce carnet servira également de base à la rédaction d'un dossier écrit (en remplacement du rapport de stage) qui sera présenté lors d'une épreuve orale avec diaporama (en lieu et place de l'oral de stage).

Enfin, certains ateliers ont fait l'objet d'une captation vidéo qui sera insérée dans un film de présentation de la Cité éducative destiné à mettre en avant les actions visant à ouvrir le champ des possibles.

Grâce à la collaboration de tous (partenaires, professeurs, personnels de direction, coordonnatrice REP+, psychologue, CPE) cette semaine a constitué un temps fort du parcours avenir des élèves de 3^{ème}.

Le collège adresse ses sincères remerciements aux partenaires qui ont fortement contribué à la réussite de cet évènement : le lycée De Vinci, le lycée La Rochette, le lycée S. Signoret, le lycée A. Carême, l'IMA Montereau, le CFAI77, CFA La Bretonnière, les différents corps d'armée, la gendarmerie, la police, la direction Départementale des Finances publiques, la Direction Départementale de la Protection des Populations, la Banque de France, M. Olive, M. Chenevier